

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 11 avril 2025

**Ville de Peille****Département des  
Alpes-Maritimes****Arrondissement  
de Nice****Délibération  
n°2025\_23****Nombre de conseillers  
en exercice : 19****Nombre de présents :  
12****Nombre de votants :  
16**

**L'an deux mille vingt-cinq et le onze avril à dix-neuf heures, le conseil municipal de PEILLE, régulièrement convoqué le sept avril deux mille vingt-cinq, s'est réuni en séance publique en nombre prescrit par la loi, dans l'Hôtel de Ville de PEILLE, sous la présidence de Monsieur Cyril PIAZZA, Maire.**

**Présents** : M. Cyril PIAZZA, Maire ; Mme Béatrice ELLUL, M. Serge CASTAN, Mme Christiane DELAIRE, M. François ALZIARI, Adjoints ; Mme Nicole OUDINOT, Mme Michelle NOERO, Mme Emilie PLAZA MORENO, Mme Christine MOLINO, M. Christophe LERICHE, M. Damien SCANDOLA, M. Sébastien GOUBELY, Conseillers Municipaux

**Ont donné procuration :**

Mme Jessica JAMES, Conseillère Municipale à Mme Nicole OUDINOT, Conseillère Municipale

M. Bernard GIRAUD, Adjoint au Maire, à Mme Béatrice ELLUL, Adjointe au Maire

M. Jean-Marc SIMONI, Adjoint spécial, à Mme Christine MOLINO, Conseillère Municipale

M. Christian CRISCI, Conseiller Municipal, à M. Christophe LERICHE, Conseiller Municipal

**Absents excusés** : M. Adrien ARSENTO, Mme Marie COMPAN, Mme Alicia MENARDO, Conseillers Municipaux.

**Secrétaire de séance** : Mme Béatrice ELLUL, Adjointe au Maire

**Objet de la délibération : Budget annexe de l'assainissement et de l'eau – Affectation des résultats  
Exercice 2025**

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a adopté le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 du budget annexe de l'assainissement et de l'eau.

Il indique que le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 du budget annexe de l'assainissement et de l'eau fait apparaître un solde excédentaire cumulé :

- En section de fonctionnement de **308 199,18€**
- En section d'investissement de **259 655,79€**

Il propose au conseil municipal de se prononcer sur l'affectation de ces résultats du budget annexe de l'assainissement et de l'eau comme suit :

La présente délibération est susceptible d'être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa date d'exécution :  
- soit en exerçant un recours administratif (gracieux ou hiérarchique)  
- soit en exerçant un recours contentieux devant les juridictions administratives.

## AR Prefecture

006-210600912-20250411-2025\_23-DE  
Reçu le 14/04/2025

### -Section de fonctionnement

Compte 002 : Excédent de fonctionnement reporté ..... **308 199,18€**

### - En section d'investissement

Compte 001 : Excédent d'investissement reporté ..... **259 655,79€**

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Approuve l'affectation des résultats du budget annexe de l'assainissement et de l'eau de Peille pour l'exercice 2025.

Fait et délibéré en séance le 11 avril 2025

la secrétaire de séance  
Béatrice ELLUL

le Maire,  
Cyril PIAZZA.



La présente délibération est susceptible d'être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa date d'exécution :  
- soit en exerçant un recours administratif (gracieux ou hiérarchique)  
- soit en exerçant un recours contentieux devant les juridictions administratives.